

EDITO

Madame, Monsieur,

Du 21 au 25 avril dernier l'UDAF de HAUTE-SAONE a accueilli le président de l'UNAF, M. François FONDARD, les présidents des UDAF de métropole et d'Outre-mer et les présidents d'URAF à l'occasion des journées d'études annuelles. Soit environ 150 personnes qui ont découvert VESOUL pour les congressistes et certains sites notables du département pour les accompagnants. Pour cette première, jamais congrès ne s'était tenu en ce lieu, le temps s'est mis de la partie et a affiché un ciel bleu et une température extrêmement clémente. Depuis, chacun se souvient avec bonheur de ce séjour réussi grâce à la mobilisation des membres du bureau, de l'ancien et du nouveau directeur, du secrétariat de direction et de quelques salariés qui ont eu à cœur que tout soit parfait. Ce fût un travail de plus d'un an. Certains présidents retenus pour ce type de manifestation demandent la recette.

Ce qu'il faut retenir de ces journées marathon c'est la qualité des échanges qui ont eu lieu avec les décideurs du département, les associations adhérentes, les administrateurs et les salariés. A partir du socle que forment ces trois dernières catégories, l'UDAF a pu conforter la qualité de ses actions que portent ses missions et en projeter d'autres le plus souvent en partenariat confirmé lors de ces rencontres. La voix des familles appelle toute l'attention des acteurs de la HAUTE-SAONE, elle est assurée par l'UDAF reconnue à nouveau, en cela, par le Conseil constitutionnel tout récemment.

Lorsque j'ai proposé cet événement au Conseil d'administration il y a deux ans, j'ai tenu à ce que tout l'apport que nous pourrions en retirer ne soit pas entacher par un coût financier trop lourd. Pari tenu : pour être clair seuls 2 000 euros sont restés à notre charge. L'UDAF dans ces circonstances a montré sa capacité à se mobiliser, son professionnalisme et sa force de proposition en direction des familles et en particulier de celles les plus défavorisés.

Le désir de réussir appelle les énergies à se souder. Nous l'avons fait. Merci à tous.

Monique Taconet, Présidente

L'Assemblée Générale de notre UDAF

L'Assemblée Générale de notre UDAF s'est tenue le 28 mai 2010 à 18h00 à la maison des agriculteurs à Vesoul. Une centaine de personnes représentant les associations et mouvements étaient présentes. A cette occasion, il a été rendu-compte de notre activité durant l'année écoulée.

Il a été souligné les difficultés rencontrées par le service illettrisme. Peu de solutions sont, hélas, possibles aujourd'hui. Malgré tout, les efforts pour résoudre ses difficultés ne seront pas abandonnés.

Cette Assemblée Générale était également l'occasion d'élire ou de réélire certains administrateurs. Ainsi a été élu Monsieur Denis LEYDER. Ont été réélus Madame Monique TACONET, Messieurs Pierre BURTHEY, Jean-Paul CASIER et Claude VURPILLOT. Des chaleureux remerciements ont été formulés à Messieurs Benoît d'ARCANGUES et Guy JORDAN qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Cette rencontre institutionnelle s'est achevée par la remise de la médaille d'argent à Michel STOFLETH, notre ancien Directeur Général, en remerciement des services rendus aux familles au sein de l'Association Familiale de Vesoul et Environs s'est vu remettre par son président Monsieur André THOMAS, la médaille du mérite familial « argent ».

Une enquête réalisée dans le cadre du soutien à la parentalité

Elle a été effectuée sur les secteurs de Lure, Saint-Loup sur Semouse, Bucey les Gy et Gray.

Les facteurs d'interrogation en rapport avec le comportement et l'éducation des enfants sont mis en évidence. Cependant, les parents se sentent majoritairement capables de résoudre seuls ces problèmes.

Paradoxalement, ces mêmes parents sont d'accord (environ 70 %) pour dire que les aides proposées par des organismes extérieurs sont très bénéfiques. Il s'agit ici, principalement de la mise en place de groupes de paroles, conférences-débats, entretiens individuels voir ateliers parents-enfants.

La vie des Associations

AFV (Association Familiale de Vesoul)

- Mardi 06 et Mercredi 07 Juillet 2010 – Bourse aux jouets à la Salle Parisot - Vesoul
- Dimanche 25 et Lundi 26 Juillet 2010 - Bourse tout occas' au gymnase du stade à Vesoul.

Association des Veuves et Veufs de la Haute-Saône

- Samedi 09 octobre 2010 - Organisation d'un voyage en Bourgogne
- Dimanche 24 Octobre 2010 - Thé dansant à la Salle Parisot à Vesoul.

Epicerie Sociale

Historique du projet :

A l'occasion de la conférence de la famille organisée par l'UDAF en avril 2009 sur le thème de la pauvreté des familles en Haute-Saône, la délégation locale de la Croix Rouge de Vesoul s'est rapprochée des équipes de l'UDAF 70 afin d'engager une réflexion commune sur la création et l'exploitation d'une épicerie sociale à Vesoul et dans d'autres villes du département par la suite.

Dans la continuité des actions proposées lors de la tenue de la conférence de la famille, l'UDAF a décidé de s'engager aux côtés de la Croix Rouge française pour étudier la mise en œuvre de ce projet, autour des valeurs de respect de la dignité humaine partagées par ces deux organisations.

En conséquence de quoi, les partenaires se sont rapprochés et sont convenus de fixer les axes de leur collaboration par un protocole d'accord signé le 24 mars 2010.

L'objet du protocole est de déterminer les modalités de collaboration entre les partenaires relatives à l'élaboration d'un projet d'épicerie sociale sur la commune de Vesoul et dans d'autres villes du département par la suite.

L'exploitation commune du ou des sites fera l'objet d'une seconde convention qui en fixera les modalités.

Objectifs de l'épicerie sociale :

Le principe de l'épicerie sociale est de permettre à un public en difficulté, fragilisé ou exclu d'accéder sur une période déterminée aux circuits de consommation traditionnels dans un espace aménagé en libre service moyennant une faible participation financière.

Plus qu'une simple épicerie, la structure est un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute et de partage. L'ambition du dispositif est notamment d'accompagner les personnes à sortir d'une logique d'assistantat. C'est également un tremplin pour que ces personnes apprennent à gérer au mieux leur budget pendant une période donnée afin d'apurer une dette ou pour réaliser un projet. Les partenaires seront sollicités.

Il s'agit enfin de créer un lieu de resocialisation et d'éducation où sont proposés différents ateliers :

- Un atelier « cuisine »
- Un atelier « bricolage » (couture, petites réparations dans la maison) ouvert également aux jeunes
- Un atelier « budget »
- Un atelier « être parents discutons-en »

Les partenaires seront sollicités sur ce volet. Les ateliers seront collectifs avec des groupes constitués de 8 à 10 personnes au maximum.

Préalablement, après repérage des difficultés par « l'accueillant », il sera proposé au bénéficiaire une solution adaptée à son problème et s'il est d'accord, il sera orienté vers un des ateliers.

Un contrat d'engagement fixant la fréquence des séances et les objectifs de la personne sera signé entre lui et l'épicerie.

Les bénévoles pourront, s'ils le souhaitent, être parties

prenantes de l'animation des ateliers. Il faudra prévoir une formation pour la prise en charge de ce type d'activité.

Cette partie sera à traiter avec les partenaires engagés à nos côtés sur cette animation. Prévoir la rédaction d'une charte d'engagement pour les bénévoles intervenant dans l'épicerie (à élaborer avec eux dans le cadre d'une commission ad hoc). Le travail se poursuit, nous donnerons d'autres précisions dans notre prochaine lettre.

Bioéthique : révision de la loi n° 2004-800

Introduction :

La loi n° 2004-800 relative à la bioéthique du 6 août 2004 doit être révisée courant 2010.

Dans le cadre des Etats Généraux de la bioéthique, l'UDAF 70 a souhaité s'impliquer dans le débat .

Deux points qui ont posé particulièrement question ont été retenus :

- Le diagnostic prénatal et préimplantatoire avec une réflexion particulière pour « le bébé médicament »
- la gestation pour autrui

Objectifs :

- initier le débat au cœur des associations familiales, au plus près des familles
- restituer la position de l'UDAF 70 aux pouvoirs publics et à la presse

Le diagnostic prénatal et préimplantatoire :

L'UDAF 70 :

- souhaite le maintien de l'encadrement actuel de la loi, ces diagnostics ne sont pas faits pour choisir l'enfant parfait, la crainte de dérives eugénistes est très forte.
- ne souhaite pas qu'une liste des « affections génétiques d'une particulière gravité » soit établie, cette liste serait ressentie comme stigmatisant pour les personnes atteintes de ces affections génétiques.

Le bébé médicament :

- l'UDAF 70 est favorable à la conception de « bébé médicament » avec néanmoins beaucoup de réserves : comment s'accommoder de l'idée d'avoir été conçu pour guérir un frère ou une sœur malade et en cas d'échec de la guérison, comment ne pas prendre en compte la culpabilité de l'enfant n'ayant pas pu sauver son frère de la mort ?

La sélection des embryons soulève le problème des embryons surnuméraires.

La gestation pour autrui :

L'UDAF 70 n'est pas favorable à la légalisation de la gestation pour autrui.

Cette pratique peut être une réponse au « droit à l'enfant » d'un couple mais occulte « l'intérêt supérieur de l'enfant » qui est le fil conducteur de notre réflexion.

Le respect des principes de « non marchandisation » va à l'encontre de toute légalisation.

La question de la complexité de l'adoption a été soulevée : s'il était plus facile et plus rapide d'adopter, aurions-nous à réfléchir sur la pratique de la gestation pour autrui ?

Qu'en est-il des enfants dont les parents français ont fait appel à des mères porteuses dans les pays qui autorisent cette pratique ?